

Bien comprendre la tarification de l'assurance maladies graves

Assurance MG vs Assurance vie – Les effets sur la tarification de l'assurance MG

Si vous vous êtes déjà demandé « Comment est-il possible que mon client se soit vu offrir une assurance vie au tarif normal alors qu'il s'est vu offrir une assurance maladies graves surprimée ou avec exclusions ou refuser ce type d'assurance? », vous n'êtes pas seul. La réponse s'explique par les différences importantes qui existent entre l'assurance maladies graves (MG) et l'assurance vie. Dans le tableau suivant, nous énumérons plusieurs facteurs qui influent sur les décisions du tarificateur d'assurance MG et qu'il est essentiel de prendre en compte avant de soumettre des propositions.

	Assurance maladies graves	Assurance vie	Effets sur la tarification de l'assurance MG
Risque à évaluer	Le fait que l'on diagnostique chez l'assuré l'une des nombreuses affections couvertes par le contrat.	Le fait que l'assuré décède avant d'avoir atteint son espérance de vie.	Comme le risque à évaluer en assurance MG est différent de celui de l'assurance vie, les exigences de tarification seront différentes.
Antécédents médicaux familiaux	Les antécédents familiaux relatifs à certaines affections indiquent une prédisposition chez l'assuré à développer ces mêmes maladies.	Les antécédents médicaux familiaux ont moins d'importance qu'en assurance maladies graves, sauf dans quelques cas qui pourraient toucher l'espérance de vie, comme la maladie de Huntington, la maladie kystique des reins et une maladie coronarienne.	On insiste davantage sur les antécédents médicaux familiaux. L'assurance peut être refusée, surprimée ou offerte avec exclusions si les membres de la famille immédiate du client ont des antécédents relatifs aux affections couvertes par le contrat.
Antécédents médicaux personnels	La tension artérielle, le rapport taille/poids, le cholestérol, un ECG, le statut de fumeur ou les autres facteurs de santé du proposant peuvent permettre de savoir s'il risque de développer certains cancers ou maladies du cœur.	Les proposants ne se verront offrir une couverture surprimée ou refuser la couverture, sur la base des antécédents médicaux personnels, seulement si leur tension artérielle, leur taux de cholestérol, leur rapport taille/poids, leur statut de fumeur, un ECG et les autres facteurs de santé personnels indiquent qu'ils ne pourront pas atteindre leur espérance de vie.	Les exigences plus sévères touchant les facteurs de santé de la personne sont plus susceptibles d'entraîner une décision défavorable pour l'assurance MG que pour l'assurance vie. Les personnes ayant des antécédents d'affections couvertes peuvent être refusées pour l'assurance MG, mais pas nécessairement pour l'assurance vie.
Non-divulgation des antécédents médicaux	Comme la prestation est payable du vivant de l'assuré, celui-ci peut être tenté de ne pas divulguer certains renseignements essentiels sur son état de santé afin d'augmenter ses chances de voir accepter sa demande d'assurance.	La souscription d'une assurance vie fait souvent partie d'une planification financière normale. Comme l'assuré ne touchera aucun avantage direct de l'assurance, il est moins probable qu'il cherche à cacher des renseignements médicaux importants.	Les demandes peuvent être reportées, l'assurance offerte avec exclusions ou refusée si les tarificateurs soupçonnent le proposant de n'avoir pas rempli correctement la proposition ou de ne pas avoir fourni toute l'information demandée.

Étapes à suivre pour s'assurer que les propositions d'assurance MG soient acceptées.

1. Se rappeler que les bons prospects pour l'assurance vie n'en sont pas nécessairement pour l'assurance MG.
2. Effectuer une présélection sérieuse de vos clients. Avant de faire remplir une proposition, sachez qui est admissible à l'assurance et qui ne l'est pas.
3. Écoutez attentivement les réponses de vos clients concernant les rendez-vous chez le médecin qui ont eu lieu récemment ou sont en suspens. Soyez à l'affût de toute information indiquant qu'ils croient être malades, évitent un diagnostic ou ne divulguent pas tous les renseignements médicaux nécessaires.

Pour plus de renseignements sur l'assurance maladies graves et sur sa tarification :

- Visitez le site **Inforep** : Assurance > Affaires nouvelles et Tarification
- Consultez la **Liste de vérification avant la souscription de Chèque-vie**, qui se trouve sur **Inforep**.
- Envoyez un courriel à l'adresse suivante : **LB-Prelim_Underwriting_Inquiry@manuvie.com**.